



Association des Résidents du lac Carillon

L'Écho du Carillon

Volume 4, numéro 3

Journal de l'Association des résidents du lac Carillon

Automne 1998

Mot du président

Enfin notre travail reconnu!

Eh oui, le 8 octobre 1998, nous recevions confirmation de la municipalité de Notre-Dame de Montauban à l'effet que cette dernière avait adopté, en assemblée du conseil municipal, le règlement interdisant l'accès au lac Carillon à tous les moteurs à propulsion mécanique et aux véhicules tout terrain amphibie. Seuls les bateaux propulsés par un moteur électrique alimenté par une batterie seront permis.

Cette municipalité rejoint ainsi les mêmes orientations que celles de Saint-Ubalde. Rappelons que ce dossier nous préoccupait depuis de nombreuses années.

La demande a été transmise au ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, afin qu'il demande au ministre canadien des Transports, monsieur Allan Rock, d'entériner les règlements des deux municipalités afin que ceux-ci deviennent légaux.

Encore une fois, nous pouvons réaliser que la persévérance et l'acharnement que nous mettons sur certains dossiers nous apportent des résultats.

Notre faune, notre flore, notre plan d'eau, notre environnement et notre tranquillité s'en porteront beaucoup mieux.

PANIER DE NOËL

Serge Lachance

Encore une fois cette année, suite à une décision prise en assemblée générale, nous ferons une autre famille heureuse dans la région. Nous recueillons vos dons financiers pour un autre panier de Noël et ce, dans les plus brefs délais s'il vous plaît.

Vous trouverez, insérée dans ce numéro, une enveloppe. Soyez dans l'esprit des fêtes et joignez-y un 5,00 \$, un 10,00 \$ ou même un peu plus, nous vous assurons que ces argents vont directement à une famille qui en a grand besoin. Et après tout, de quoi un 5,00 \$, un 10,00 \$ ou même un peu plus, me privera ma famille et moi à Noël, impliquons-nous! ...



QUINCAILLERIE



coop
IGA

Tél. : 1-418-277-2215
Fax : 1-418-277-2172

Matériaux de construction - Pompe à eau

Omer Hardy
Directeur

464, rue St-Paul, St-Ubalde, GOA 4LO

ENTRETIEN DES SENTIERS

Serge Lachance

Comme mentionné en assemblée générale, nous avons adressé, le 19 octobre dernier, une demande de subvention à notre maire, monsieur Roger Gendron; demande qui d'ailleurs avait été au préalable discutée avec lui lors d'une rencontre au lac Carillon.

Notre demande spécifiait que la municipalité ne donnait presque qu'aucun service pour la restauration des sentiers de notre secteur. Sentiers qui font partie de notre environnement et qui nous ont été décrits par les intervenants comme infrastructure de notre développement en villégiature.

Comme nous le savons tous, le gouvernement a transféré ses responsabilités à bien du monde. Le secteur du lac Carillon n'est pas une exception à cette politique de laisser aller dégradant et irrévérencieux.

1. Comment peut-on profiter pleinement des aires de récréation et des sentiers qui nous sont fournis s'ils ne sont pas entretenus correctement?
2. Qui va entretenir ces aires et ces sentiers convenablement?
3. Ou encore, quand va-t-on les entretenir et de quelle manière?

À toutes ces questions, nous connaissons les réponses. Eh oui, pensez-y un peu, vous les connaissez.

Jouez le jeu, voici quelques lignes pour les écrire ces réponses, ne trichez surtout pas n'allez pas en bas du texte tout de suite, essayer pour voir.

1. _____
2. _____
3. _____

Voici de plus les justifications à nos réponses :

1. Impossible, parce que comment voulez-vous faire un sentier convenablement quand vous êtes obligés d'enjamber plusieurs arbres à différentes hauteurs ou bien passer sous des arbres cassés et dangereux pour arriver à votre destination. Ce ne sont pas tous des arbres de 3 pouces de diamètre et situés à 12 pouces du sol qui sont cassés.

2. Personne, parce que l'expérience nous a démontré au fil des ans que personne ne s'intéressait réellement au secteur du lac Carillon (sauf peut-être à nos taxes). De mémoire, on a toujours été obligé de quémander les actions qui ont été posées.

3. Dans des moments inopportuns en faisant le minimum nécessaire, oui on quémande et comme ils sont débordés, qu'ils n'ont pas non plus d'argent, on passe selon les priorités, soit en dernier, donc on se retrouve devant un entretien de sentier tard à l'automne en faisant le minimum parce qu'on n'a pas d'argent et de temps à perdre, (juste avant qu'il n'y ait plus de monde dans ceux-ci) et là dame Hiver et monsieur Vent n'ayant pas eu de demande de la municipalité pour une coopération à l'environnement, cassent tout au long de la froide saison arbres et branches qui encombreront nos sentiers.

Donc le printemps arrivant, villégiateurs se dégourdissant enjambèrent arbres et branches ayant tombé, se retrouvant encore blessés par ce laisser-aller, retournant quémander auprès d'une municipalité, trop fauchée. Ils attendirent à l'automne suivant que le même cycle dégradant recommence.

Sachant que tourner en rond est loin d'être motivant, villégiateurs vaillants, manches retroussées, décidèrent tout au long de l'année d'évoluer pour améliorer leur qualité.

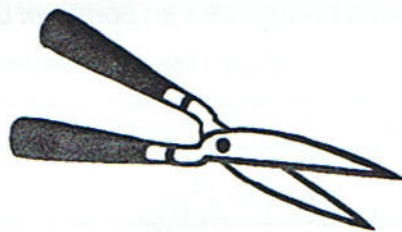
Quoi de plus beau monsieur le Maire, comme vous le dites que la prise en charge par les gens du milieu...

La municipalité n'a pas d'argent, (1^{re} réponse qui nous est donnée à chaque demande) peut-être faudra-t-il remonter les taxes, (2^e réponse qui nous est donnée à chaque demande).

Des villégiateurs s'étaient regroupés afin de faire les travaux de déboisement, il ne restait plus à la municipalité qu'à effectuer les travaux d'infrastructure (ponts ...) qui sont beaucoup moins importants. Il est bien évident que l'ARC, étant un organisme à but non lucratif, ne peut s'engager à entretenir les sentiers pour les années à venir; le tout dépendant de l'implication des gens.

Le minime 500,00 \$ que nous avons demandé est bien peu par rapport à tout ce que la municipalité a sauvé de main-d'œuvre et de frais d'exploitation pour l'été 1998. Par cette attitude que pensez-vous qu'il arrivera ... leur charge de travail sera fort probablement augmentée lors des prochaines années.

C'est la première fois que notre Association demandait une aide financière, on ne peut en dire autant de tous. Le moins que l'on puisse dire dans ce dossier c'est que la position du conseil municipal est complètement loufoque et dépourvue de maturité.



1. Impossible
2. Personne
3. Dans des moments inopportuns en faisant le minimum nécessaire

QUI PEUT OFFRIR UN CADEAU DE PLUSIEURS MILLIONS?

Claire Huot

Peut-être vous?...

Mais oui, c'est vrai, vous pouvez offrir à un être cher, un parent, un ami, à un groupe et pourquoi pas à vous-même un cadeau qui vaut son pesant d'or.

Vous avez des interrogations, vous vous demandez de quoi on parle? On vous parle d'un abonnement à la chance, d'une chose simple et si pratique : LOTOMATIQUE.

LOTOMATIQUE est un service d'abonnement au Lotto 6/49. Plus besoin d'acheter vos billets chaque semaine. Loto-Québec s'occupe de la gestion

de votre abonnement et de la vérification de vos numéros.

Oui LOTOMATIQUE peut faire des heureux et pourquoi pas une personne que vous connaissez. Une personne qui vous en remerciera longtemps.

De plus si vous offrez LOTOMATIQUE, vous parrainez votre Association dans son financement, puisqu'un pourcentage des recettes et des lots provenant de la vente sont remis à des organismes sans but lucratif.

N'hésitez pas, offrez-le et si vous avez besoin de formulaires supplémentaires, contactez-nous, il nous fera plaisir de vous en faire parvenir dans les plus brefs délais.

Abonnez-vous et Loto-Québec s'occupe du reste.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Serge Lachance

Cette année fut un succès de participation, nous remercions tous les membres présents. Un historique de tous les dossiers traités et à venir fut brièvement fait et le tout s'est terminé par un léger goûter.

Un petit deux heures bien agréable en votre compagnie, nous vous en remercions encore.

Votre Conseil d'administration



AH! LES SENTIERS SUITE...

Serge Lachance

À deux reprises, une équipe se forme pour remettre en forme le sentier que nous appellerons L'Émeraude, soit celui qui prend son départ dans la descente de bateau au lac à la Hache et qui se dirige vers le lac Émeraude.

Rolande Audet, Jean-Louis Fiset et quelques membres de leur famille, Pierre Bédard, Michel et Victor Lamoureux, Claire Huot, Serge Lachance et Jocelyne Roberge.

Au total près de 7 heures ont été investies dans cette réalisation.

Par la suite, au début de septembre après bien des recherches pour rester les pieds au sec, le sentier entre le chemin du Huard et le chemin du lac Carillon a retrouvé assises. C'est grâce à l'implication de Jocelyne Roberge, Claire Huot et moi-même que ce dernier a refait surface.

LAISSEZ-VOUS CONDUIRE PAR LE BON SENS!

Claire Huot

... période des Fêtes; ... période de réjouissances; ... période de rencontres; ... période souvent alcoolisée

Attention aux gestes que vous posez, ils pourraient vous faire réfléchir, mais peut-être trop tard ...

... pensez à vos proches, ils le paieront peut-être plus cher que vous!

Opération Nez Rouge du 10 au 31 décembre.



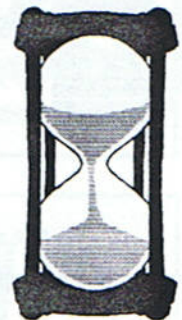
COTISATION 1999

Serge Lachance

Suite à l'assemblée générale, nous vous informons que la cotisation 1999 est toujours fixée au même montant, soit 10,00 \$.

La date limite pour le paiement de celle-ci est fixée au 31 janvier 1999, nous vous invitons à retourner celle-ci dans l'enveloppe retour accompagnée ou non de votre don pour le panier de Noël dans les plus brefs délais.

Cette année, vos représentants de secteur ne courront plus après vous pour recueillir votre 10,00 \$, aucune information ne vous sera acheminée après le 31 janvier 1999, si nous n'avons pas reçu votre cotisation.



ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Claire Huot

Serge Lachance

Conception, mise en page et révision linguistique : Claire Huot

Association des résidents
du lac Carillon

2420, rue Lemieux
Québec G1P 2V4

Fax : (418) 683-3155

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE!

En cette période de réjouissances, permettez-nous de vous souhaiter bonheur, santé et paix.

Que tous nos voeux en tant que villégiateurs se réalisent.

Votre conseil d'administration



Pierre, Jean-Marc,
Claire, Serge, Carole
et Jocelyne

Merci à nos commanditaires



La Caisse Populaire
de St-Ubalde

Pier Bertrand
Directeur

Siège social
240, rue Commerciale
Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0
Tél. : (418) 277-2104
Télé. : (418) 277-2801



LES INDISPENSABLES
Guichets automatiques
 Paiement direct
Dépôt direct / Retrait direct
Carte multiservices Desjardins



277-2059



GARAGE BERNARD HARDY INC.

RÉPARATION GÉNÉRALE
SOUDURE

455, St-Paul, St-Ubalde, c.p. 159 G0A 4L0



Épicerie - Dépanneur - Licencé
Permis de pêche - Loto - Propane

1-418-277-2125

2199, Chemin Lac Blanc
St-Ubalde G0A 4L0

Rita Bélanger
Propriétaire

Scies à chaîne
&
Tondeuses



REJEAN PERRON
602, route 363
St-Ubalde, G0A 4L0
(418) 277-2278 ou 2746

Location
d'outils



Spécialité: Coupe
de béton



Cotisation 1999

Nom : _____

Adresse : _____

No. Téléphone : _____

Ci-joint ma contribution à l'ARC : _____ \$

S.V.P. à retourner pour le 31/01/99



C'est la belle nuit de Noël...

Coupon réponse, PANIER DE NOËL

Nom : _____

Ci-joint ma contribution financière pour le panier de Noël 1998

_____ \$

P.S. Vos dons seraient appréciés immédiatement. Profitez de l'enveloppe retour et aidons une famille qui en a besoin, ajoutons du bonheur autour de nous!

Merci à l'avance

Serge Lachance, Président